



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique - DION Michel - ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

formant la majorité des membres en exercice.

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ
- Nathalie LE TEXIER à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 9 décembre 2013

Monsieur Olivier BELLEC est nommé secrétaire de séance.

Objet

**SUBVENTIONS
A LA MJC AU TITRE
DE 2013 - AVENANT
FINANCIER ANNUEL
ET REVERSEMENT DES
CREDITS PERCUS AU
TITRE DU CONTRAT
ENFANCE JEUNESSE**

Nombre de Conseillers
En exercice :..... 29
Nombre de présents :.....27
Nombre de votants :29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé de répartir de la manière suivante les dotations de la C.A.F. versées à la ville au titre du contrat enfance jeunesse et reversée à la MJC :

70 % de la somme perçue au titre de l'action ALSH (29 128,66€)
soit **20 390,06 €**

80 % de la somme perçue au titre de l'action jeunesse
(31 665,78€) soit **25 332,62 €**

La totalité de la somme perçue au titre de l'action ludothèque soit
2 654,90 €

Le total est de **48 377,58 €** (53 877,37 € l'an dernier et 55 777,00 € il y a deux ans).

Il est également proposé au Conseil Municipal d'étudier le versement d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 5 000 € pour compenser le retrait partiel de la DRAC au financement de la programmation culturelle de l'année en cours (5 000 € attribués sur les 10 000 € prévus).

	Montant actualisé proposé au vote du conseil municipal Au titre de 2013
Subvention générale de fonctionnement	294 462,00 €
Subvention de programmation culturelle	31 955,00 €
Reversement CEJ	48 377,58 €
Subvention exceptionnelle programmation culturelle	5 000,00 €
TOTAL	379 794,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les montants proposés et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de partenariat avec la MJC dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
 A Trégunc, le 17 décembre 2013
LE MAIRE
 Jean-Claude SACRÉ




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131220-DE13161217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2013
 Publication : 20/12/2013